PROTECTIONS
TRAVEL INSURANCE

GARANTIES

ANNULATION jusqu'à € 3.000

- maladie, accident ou décès de l'assuré, du partenaire, d'un membre de la famille jusqu'au 2ème degré, de l'hôte, du remplaçant professionnel ou d'un compagnon de voyage

Couverture en cas de **maladie chronique ou préexistante** si médicalement il n'existait aucune contre-indication pour l'accomplissement du voyage au moment de la réservation du voyage et de la souscription du contrat d'assurance annulation!

- complications pendant la grossesse
- licenciement pour des motifs économiques
- nouveau contrat de travail de 6 mois au minimum
- dommages graves aux biens immobiliers
- examen de repêchage
- divorce ou séparation de fait
- épidémie, catastrophe naturelle ou acte de terrorisme internationalement reconnu (seuls les frais de modification jusqu'à maximum € 175)
- ...

En cas d'annulation du voyage une franchise de € 50 par personne sera toujours déduite de l'indemnisation. Le remboursement des frais de modification se fait sans prélèvement de cette franchise. La compagnie accorde en outre un **boni de 10% du montant du voyage!**

ASSISTANCE VOYAGE

En plus, pendant votre voyage, Protections prend soin de vous où que vous soyez, 24 heures sur 24.
Si vous devez rentrer prématurément, vous aurez en outre droit à un voyage de compensation.
Beaucoup d'avantages à petit prix et surtout: vos bagages sont également assurés!

ASSURANCE ASSISTANCE PERSONNES

- frais médicaux (franchise de € 25): **illimité**
- soins consécutifs suite à un accident de voyage jusqu'à € 5.000
- compensation journalière en cas d'hospitalisation (minimum 3 nuits) jusqu'à € 600
- rapatriement en cas de maladie, d'accident ou de décès: **illimité**
- retour anticipé pour motifs impérieux
- assistance familiale en cas d'hospitalisation
- prolongation du séjour pour des raisons médicales
- envoi sur place d'un remplaçant professionnel
- frais de recherche et de sauvetage jusqu'à € 25.000
- remboursement du ski-pass, des cours de ski et du matériel de ski loué jusqu'à € 250
- remplacement des papiers d'identité et des titres de transport perdus ou volés jusqu'à € 125
- assistance juridique circulation jusqu'à € 1.250 et avance de la caution pénale jusqu'à € 12.500
- envoi de messages urgents, de médicaments et de prothèses
- assistance psychologique
- frais de télécommunication avec la compagnie

CAPITAL ACCIDENT DE VOYAGE (= indemnisation suite à un accident à l'étranger)

- en cas de décès € 12.500
- en cas d'invalidité permanente jusqu'à € 25.000

RESPONSABILITÉ CIVILE (= indemnisation en raison de dommages causés aux tiers)

- dommages corporels et matériels (franchise de € 125) jusqu'à € 125.000

BAGAGES 1ER RISQUE

- endommagement, vol et non livraison (franchise de € 50) jusqu'à € 1.875

- endommagement, vol et non livraison (franchise de € 50) jusqu'à € 1.875
- en cas de livraison tardive (minimum 12 heures), remboursement de 50% des achats de 1ère nécessité jusqu'à € 375

VOYAGE DE COMPENSATION

- bon de valeur pour les nuits manquées en cas d'un rapatriement contractuel ou d'un retour anticipé jusqu'à € 2.500

FLY ON TIME (= indemnisation en cas de retard sur la destination finale)

- retard de 12 heures € 50
- retard de 24 heures et plus € 100

TERRORISME

- indemnisation de € 125 par jour bloqué sur place suite à un acte de terrorisme international jusqu'à € 1.250

ASSURANCE ASSISTANCE VÉHICULE (OPTION)
Seulement valable en Europe pour des véhicules (maximum 3.500 kg) ou des motos (de plus de 125 cc) de maximum 8 ans!

- depannage et remorquage
- envoi des pièces de rechange
- frais de gardiennage
- honoraires d'expert, huissier de justice et avocat jusqu'à € 500
- frais d'hôtel ou voiture de location en cas de réparation sur place jusqu'à € 150
- rapatriement du véhicule et des passagers en cas d'une immobilisation de plus de 3 jours par suite de défaut mécanique, d'accident ou de vol
- chauffeur de remplacement
- frais de télécommunication avec la compagnie

ALL RISK = ANNULATION + ASSURANCE ASSISTANCE VOYAGE